

Tours, le 12/03/2018

**Monsieur Franck GIULIANI**

Président de la CDSUFC  
Maison des universités  
103 Boulevard Saint Michel  
75005 Paris

Service de formation  
continue

Réf : CP/01/2018

**Objet** : Certification de service FCU-Bureau Veritas

Monsieur le Président,

Je vous informe que l'université de Tours, lors du conseil d'orientation stratégique de la formation continue du 28 novembre 2016, s'est donné l'objectif d'obtenir la certification de service FCU, dans le prolongement de la démarche d'amélioration continue débutée dès 2015. Le rapport de l'audit tutoré de notre service commun de formation continue du 14 décembre 2017 permet d'envisager la certification dès à présent.

L'enjeu pour l'université de Tours est de répondre aux exigences du décret n°2015-790 du 30 juin 2015, mais aussi d'impulser une implication de tous les acteurs internes dans la mission de l'Université de formation continue tout au long de la vie (art.L123-3 du code de l'éducation).

Ainsi, l'université de Tours souhaite s'inscrire dans le cadre du dispositif mis en place par la CDSUFC permettant de créer un réseau national universitaire reconnu pour sa qualité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



**Philippe VENDRIX**  
Président de l'université

Affaire suivie par C.Pragnon  
☎ +33 2 47 36 81 60  
✉ christelle.pragnon@univ-tours.fr

UNIVERSITÉ DE TOURS

📍 Service commun de formation  
continue  
60 rue du Plat d'Étain-BP 12050  
37020 Tours Cedex 1

🌐 formation-continue.univ-tours.fr